

Politique d'attribution des compétitions
Pour les régions de Québec et Chaudières Appalaches

1. Pourquoi établir une politique?

- a. La politique s'applique pour toutes les compétitions de type régional, interrégional ou provincial.
- b. La politique sert à démocratiser le processus d'attribution, le rendre plus équitable pour tous les clubs.
- c. La politique permet une meilleure planification annuelle pour les clubs et la fédération en connaissant les dates d'avance.
- d. La politique sert à renforcer le réseau régional en améliorant la qualité des compétitions, et par le fait même en augmentant l'intérêt des compétiteurs et des parents, ce qui devrait éventuellement se traduire par une plus grande participation aux compétitions provinciales et améliorer la qualité des athlètes de relève.
- e. Le désir de s'améliorer pour une organisation l'amènera sûrement à vouloir organiser une compétition provinciale dans la région.

2. Combien devrait-il y avoir de compétitions attribuées annuellement dans la région?

- a. Le nombre de compétitions attribuées doit être limité pour ne pas créer de perte d'intérêt de la part des participants et pour ne pas diluer la qualité du produit. Mieux vaut moins de compétitions d'excellente qualité que plus de qualité médiocre.
- b. Le nombre devrait être établi à un maximum de 5 compétitions par année (incluant les compétitions provinciales de couleurs) pour débiter, mais devrait être réévalué chaque année selon les besoins de la région.

3. Quels sont les critères de base qui devraient être respectés pour tenir une compétition?

- a. Il serait souhaitable d'utiliser la norme de la fédération pour les compétitions de couleurs, ainsi que la norme de l'ART, en les adaptant si nécessaire. Il est important, entre autre, que soit respecté le montant maximum pour les frais d'inscription selon le règlement de la fédération.

Critères de base exigés pour les compétitions régionales de l'ART Québec et de l'ART Chaudière Appalaches :

- Tous les clubs de la région Québec 03 ainsi que ceux de la région Chaudière Appalaches doivent être invités;
- Le 'kit' d'invitation doit être selon le modèle de la FQT et en plus doit inclure un formulaire d'évaluation à être complété par les responsables des clubs et remis aux organisateurs après la compétition;
- Aire de stationnement pour au moins 200 véhicules;
- Surfaces de combat synthétique (tatamis);
- Minimum de 3 surfaces de combat, 4 de préférence;
- Le nombre maximum de participants acceptés doit respecter les ratios en vigueur par rapport au nombre de plateaux disponibles ainsi qu'au nombre d'officiels présents;
- Chaque organisateur doit s'assurer d'avoir le nombre d'arbitres, ainsi que le nombre de bénévoles suffisant pour le nombre de plateaux afin d'assurer un déroulement fluide;
- Tableaux de pointage à chaque plateau;
- Minimum de 2 balances;
- Minimum de 300 places assises pour les spectateurs;
- Service de cafétéria (cafétéria, machines, etc.) pour toute la journée de la compétition;
- Vestiaires pour les athlètes;
- Toilettes pour les athlètes et les spectateurs;

- Aménagement du site de compétition selon le minimum exigé par la FQT;
- Système de son adéquat (plateaux et salle de réchauffement);
- Système de division approprié aux compétitions régionales.

4. Procédure de soumission et d'attribution des compétitions

- a. La date limite pour soumettre une demande est établie au 30 septembre (formulaire en annexe). Toute soumission devra être accompagnée du paiement de la redevance à l'ART de la région concernée.
- b. L'attribution des dates de compétitions au demandeur se fera au plus tard le 15 octobre.

5. Structure de support de la politique

- a. Il faut qu'un suivi (dossiers) soit assuré année après année afin qu'on puisse établir un système de pointage et un système de priorité intéressant. Cette tâche revient à un comité permanent d'attribution, relevant de l'ART.
- b. Il faut un système d'évaluation par pointage après la compétition.
- c. La politique d'attribution doit être réévaluée et revue à chaque année pour s'assurer de sa pertinence.

ÉTAPES À SUIVRE DANS L'ATTRIBUTION DES COMPÉTITION

- 1) Le comité établit le nombre des compétitions pour la saison et les différentes périodes de l'année pour les tenir. Le comité envoie le document aux clubs au plus tard le 1^{er} septembre;
- 2) Le comité reçoit les demandes des clubs au plus tard le 30 septembre;
- 3) Le comité classe les clubs selon les priorités (selon la politique d'établissement des priorités).

EN RÉUNION AVEC LES CLUBS CONCERNÉS

4) On place les clubs par priorité selon leurs choix et selon la politique d'établissement des priorités.

- Ordre :
- a) Premier club avec son premier choix.
 - b) Deuxième club avec son premier choix ou son deuxième en cas de conflit avec le premier club. S'il a seulement 1 choix, alors s'engage la négociation avec le premier club.
 - c) Troisième club avec son premier choix ou son deuxième en cas de conflit avec les autres clubs. S'il a seulement 1 ou 2 choix, alors s'engage la négociation avec les autres clubs.
 - d) Quatrième club...

5) On établit alors le calendrier définitif de la saison.

Politique pour établir un ordre de priorité de clubs pour l'attribution des compétitions

1) Une compétition « Invitation provinciale `couleurs` » a priorité sur des compétitions interrégionales ou régionales. Pour faire une compétition « Invitation provinciale » on doit avoir fait avant une compétition régionale.

2) Qui a fait des compétitions dans le passé :

- A) N'ont jamais tenu de compétition;
- B) Depuis 3 ans ou plus;
- C) Depuis 2 ans;

D) L'année dernière.

3) Dossier des compétitions passées;

4) Appui passé en rapport avec les compétitions régionales et aux activités de la région (participation à la politique, participation aux compétitions, participation aux réunions de l'ART, etc.).

POLITIQUE EN CAS DES PROBLÈMES AVEC LE CALENDRIER DE LA FQT OU DE L'ACT

1) Attribuer des compétitions avec un minimum de 3 à 4 semaines minimum entre elles pour avoir la possibilité de déplacer une compétition.

2) En cas d'impossibilité de déplacement de la compétition par conflit avec une compétition provinciale ou nationale, les clubs de la région acceptent d'appuyer la compétition régionale.

Redevance à l'ART

Chaque organisation devra verser une redevance de 200\$ pour permettre la promotion du sport dans la région. Le paiement devra être fait en entier lors du dépôt de la demande.

Formulaire de demande de compétition

Club organisateur : _____

Directeur de la compétition : _____ Tél. _____

Titre de la compétition : _____

Niveau de la compétition (Régional, interrégional, invitation provincial) :

Mois ou saison pour organiser l'événement :
Premier choix : _____
Deuxième choix : _____
Troisième choix : _____

Lieu : _____

Caractéristiques du site de la compétition

Nombre de surfaces de combat prévues: _____

Nombre de places pour les spectateurs: _____

Nombre de bénévoles disponibles: _____

Service médical (Qui? Combien?): _____

Service de cafétéria offert (Quel type, horaire.): _____

Aire de stationnement (nombre des véhicules): _____

Attrait particulier qui pourrait améliorer la candidature (écran géant, kiosque, etc. ...):

Faire parvenir à l'ART avant le 31 Août, à l'adresse suivante :

Association régionale de taekwondo de la région de Québec

C.P. 29041

Québec, PQ

G1B 3V7

ou à

dir.compe@tkd-artquebec.com, à l'attention d'Araceli Fraga